

SIGLE AIRE D'ADOS

Pourquoi un sigle aiRe d'ados

En Suisse, le suicide est la première cause de mortalité des adolescents. Environ 4% des filles et 5% des garçons âgés de 15 à 25 ans risquent d'accomplir un geste suicidaire. Seuls 10% de ces jeunes sont suivis car la plupart des adolescents en souffrance psychologique refusent d'entrer en contact direct avec des spécialistes.

Dans le cadre de leur programme de prévention pour lutter contre ce fléau, les Hôpitaux Universitaires de Genève et la Fondation Children Action ont mis en place **aiRe d'ados**, un dispositif de coordination santé-social offrant un espace de rencontre, d'analyse, d'orientation et de soutien pour l'accompagnement en réseau des jeunes en période de grande difficulté et à risque suicidaire.

aiRe d'ados se positionne également comme un laboratoire d'idées pour encourager le développement de nouveaux projets, dans les secteurs de la santé et du social, en lien direct avec la prévention du suicide chez les jeunes.

aiRe d'Ados compte une cinquantaine de membres et partenaires.

Afin de distinguer les projets, services ou encore instruments initiés et validés par aiRe d'ados, **un sigle aiRe d'ados a été créé.**



Qu'est-ce-que le sigle aiRe d'ados ?

Le sigle aiRe d'ados s'applique à des projets proposés par les membres et partenaires d'aiRe d'ados. Il garantit que ces projets remplissent un certain nombre d'exigences (décrites sous « critères ») et qu'ils poursuivent un objectif commun, à savoir la **prévention du suicide chez les jeunes dans une perspective santé-social**.

Le sigle aiRe d'ados vise à :

- Valoriser les initiatives innovantes permettant une meilleure prévention, connaissance, formation, accessibilité dans le domaine de la prévention du suicide chez les jeunes ;
- Promouvoir le développement d'un langage commun favorisant les collaborations pour une prise en charge en réseau ;
- Développer et renforcer les stratégies globales de prévention du suicide selon une approche multisectorielle, impliquant à la fois les secteurs de la santé mais aussi des secteurs tels que l'éducation, le travail, la police, la justice, la législation, la politique et les médias.

Le sigle aiRe d'ados offre aux initiateurs des projets :

- Un accès privilégié aux ressources mises à disposition par le dispositif aiRe d'ados (personnes de contact, documents, etc.) ;
- La diffusion des informations concernant le projet à l'ensemble des membres et partenaires d'aiRe d'ados ;
- La possibilité de venir présenter le projet à l'occasion de la rencontre annuelle réunissant le groupe de travail et les partenaires
- Une visibilité accrue par la publication des projets sur le site www.airedados.ch.

Quels sont les critères d'attribution du sigle aiRe d'ados

✓ Conditions préalables :

Le projet doit impérativement:

- s'inscrire dans une approche de prise en charge santé-social dans le domaine de la prévention du suicide chez les jeunes ;
- Etre soumis par un membre ou partenaire du dispositif aiRe d'ados.

✓ Nature du projet

Le projet peut se prévaloir du sigle aiRe d'ados lorsqu'il respecte l'un des trois critères suivants :

1. Le projet propose des mesures destinées à améliorer la qualité de la prise en charge et de l'accompagnement du jeune à risque suicidaire :
 - Il facilite au jeune l'accès aux professionnels de la santé et du social ;
 - Il favorise la mise en place de dispositifs adaptés au parcours du jeune ;
 - Il implique le jeune dans le projet.
2. Le projet sensibilise les professionnels de la santé et du social sur la nécessité de renforcer la prévention du suicide :
 - Il fait une place prépondérante à la formation (mise à jour des compétences/maintien des connaissances, etc.) ;
 - Il soutient les actions mises en œuvre par les personnes ressources (enquêtes, guides, activités ponctuelles, etc.).
3. Le projet encourage la coordination et la collaboration entre de multiples secteurs de la société :
 - Il garantit la coopération entre professionnels de la santé et du social ;
 - Il développe les partenariats entre établissements publics et privés, associations, écoles, centres de santé, etc.;
 - Il implique/prend des mesures au niveau de la population/communauté.

Comment formuler une demande d'attribution du sigle aiRe d'ados

Le dossier de demande d'attribution du sigle doit être adressé au secrétariat d'aiRe d'ados (Email : airedados@hcuge.ch)

Il doit comporter les pièces suivantes :

- Présentation détaillé du projet ;
- Formulaire de demande d'attribution du sigle ;

Le dossier est transmis au groupe in-formation qui l'examine et décide de l'attribution ou non du sigle sur décision prise à la majorité des membres du groupe. En cas d'égalité des voix en faveur et en défaveur, le vote est soumis aux membres du groupe fonctionnement.

La décision finale est transmise à l'organisation/institution à l'origine du projet en la forme écrite.

En cas de rejet, une nouvelle demande ne pourra être formulée avant un délai d'un an à compter de la date du rejet.

Quand utiliser le sigle aiRe d'ados

Sont uniquement habilités à utiliser le sigle, les projets ayant fait l'objet d'une demande adressée à aiRe d'ados et ayant obtenu une autorisation écrite pour en faire usage.

Le droit d'utiliser le sigle aiRe d'ados dure en principe deux ans. Ce droit peut être renouvelé à échéance de ce délai sur la base d'une nouvelle demande. aiRe d'ados vérifie périodiquement que les projets respectent les conditions requises pour l'utilisation du sigle.

Le droit d'utiliser le sigle s'éteint si:

- Les initiateurs du projet y renoncent de leur propre chef ;
- Une nouvelle demande n'est pas formulée à l'issue du délai de deux ans ou n'est pas accordée ;
- aiRe d'ados retire le sigle du projet.

Le sigle peut être retiré à un projet en cas de :

- Non-respect des critères d'attribution du sigle aiRe d'ados.
- Suspension du projet.

A l'expiration ou après le retrait du droit d'utilisation, les initiateurs du projet ne peuvent plus utiliser le sigle aiRe d'ados. Les supports papier ou électroniques existants portant le sigle doivent être supprimés.

Comment utiliser le sigle aiRe d'ados

Une charte graphique définit l'identité visuelle ainsi que les conditions d'utilisation du sigle aiRe d'ados.